

COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL
ARRETE DE VOIRIE
N° T80/2023

Arrête temporaire relatif à l'utilisation du domaine public communal : permis de stationnement

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code du commerce,

Vu la demande en date du 24 août 2023, par laquelle l'association « Les Nin's Del Vercol », représentée par Madame VANDERWÉE Elodie, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser un petit déjeuner devant les écoles maternelle et élémentaire, **le lundi 04 septembre 2023.**

ARRETE :


Article 1 : Le **lundi 04 septembre 2023**, à partir de 8h, l'association « Les Nin's Del Vercol » est autorisée à occuper le domaine public communal, devant les écoles maternelle et élémentaire, 21, Rue Damien Batlle, en vue d'organiser un petit déjeuner.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire.
Elle est personnelle, incessible.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Monsieur le maire de la commune de **Corneilla-del-Vercol**, Toutes les forces de police, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 28 août 2023


Le Maire,
Christophe MANAS